



Une "plateforme d'alerte" à France Télévisions pour inciter à la délation?

Force Ouvrière s'inquiète de la mise en place d'un dispositif dédié à la dénonciation du comportement des salariés au sein de l'entreprise

Vous avez sans doute remarqué sur votre écran d'ordinateur une récente annonce pour la plateforme « **J'ALERTE** » invitant les salariés à signaler tout « *délit* » ou « *manquement aux règles* » constaté au sein de **France•tv**.

Plusieurs d'entre vous se sont légitimement interrogés sur les tenants et aboutissants d'un tel dispositif dont la promotion est de surcroît accompagnée de la diffusion d'un clip dont certaines séquences ont été jugées par certains quelque peu anxiogènes.

Sur le principe, il faut savoir que cette plateforme d'alerte existe depuis deux ans et qu'elle a été mise en place dans le cadre de la **loi dite Sapin II** « *relative à la transparence, la lutte contre la corruption et la modernisation de la vie économique* ».

Il n'en reste pas moins qu'on ne peut que ressentir un léger malaise face à la présentation de cette « plateforme éthique » qui invite tous les salariés à adresser leurs mails de dénonciation tout en leur garantissant à ce sujet le plus parfait « *anonymat* ».

Il faut tout de même souligner que la **loi Sapin II** vise avant tout la corruption à grande échelle et les malversations dans la passation de marchés, autant de domaines qui ne concernent pas vraiment l'immense majorité (pour ne pas dire 99%) des salariés de **France•tv**.

france•tv



Mardi 10 novembre 2020

• Vie de l'entreprise

Dispositif d'alerte

« **J'alerte** », la plateforme éthique de France Télévisions



Quel est le champ de compétence de cette nouvelle instance? Il est immense, pour ne pas dire illimité:

"*Délit, violation d'une loi ou d'un règlement, manquement au code de conduite anti-corruption, menace ou préjudice grave pour l'intérêt général, atteinte aux droits humains, à la santé, à la sécurité, ainsi qu'à l'environnement ...*", voici la liste non-exhaustive des faits susceptibles d'être signalés.

Dans ces conditions, on a un peu de mal à cerner les contours exacts de la plateforme d'alerte.

S'il s'agissait d'un film de fiction, cela se situerait quelque part entre *Le Corbeau* de Georges Clouzot et *Brazil* de Terry Gilliam. Certes, il est évident que comme dans n'importe quelle entreprise, tout salarié de **France Télévisions** est responsable de ses actes, notamment des fautes et défaillances qu'il peut commettre dans son travail.

Il existe déjà de nombreuses instances de contrôle et disciplinaires au sein de **France Télévisions** parfaitement à même de sanctionner ce genre d'inconduites.

Pareillement, s'il est légitime (et prévu par le code du travail) de protéger contre d'éventuelles représailles les salariés qui signaleraient des infractions commises au sein de l'entreprise, il n'est pas acceptable que cela se traduise par la mise en place d'un système de dénonciations anonymes qui s'apparente à de la délation.

Mais pour le reste, **Force Ouvrière** ne peut que s'inquiéter de la présentation d'un tel dispositif, en particulier dans des formulations extrêmement vagues qui autorisent toutes les dérives.

Vous vous sentez agressé, menacé, mis en danger à France Télévisions?

Vous êtes témoin de faits répréhensibles, de conduites déviantes ou de malversations clandestines?

Vous avez eu vent d'une collaboration extérieure non-déclarée réalisée par l'un de vos confrères ou consœurs?

Apprenez le geste qui sauve : alertez la plateforme éthique « J'alerte » !

Plus sérieusement, était-il vraiment nécessaire d'appeler les salariés à signaler tout "agissement contraire à l'éthique", toute "menace grave pour l'intérêt général", toute atteinte "aux droits humains" ou encore "à l'environnement" ?

Cela ne risque-t-il pas d'entretenir au sein de l'entreprise un climat de suspicion généralisée et de surveillance mutuelle au sujet de questions qui dépassent largement le cadre des missions de **France Télévisions**?



Sur l'intranet de FTV : image et slogan chocs, message ambigu

A cet égard, l'appel aux salariés à "lancer des alertes pour faire bouger les lignes" ne peut que susciter des interrogations.

Pourquoi "bouger les lignes", s'il ne s'agit que de faire respecter la loi et les règles déjà en vigueur ?

De quelles "lignes" s'agit-il? De quel ordre nouveau ces alertes anonymes sont-elles censées hâter l'avènement?

Comment seront menées les enquêtes, et par qui ? Dans quel cadre légal et avec quelles garanties pour les personnes concernées seront menées les investigations?

Les inquiétudes du syndicat **Force Ouvrière** sont d'autant plus légitimes que d'autres expériences récentes de structures d'alertes - plus ou moins similaires - au sein de **France Télévisions** ont déjà donné lieu à de graves dérapages. Des salariés ont ainsi fait l'objet de suspicions infondées et de rumeurs malveillantes avant d'être mis hors de cause.

Voilà pourquoi **Force Ouvrière** recommande vivement à l'ensemble des salariés de France Télévisions de ne pas coopérer à cette nouvelle "plateforme d'alerte" tant que la direction ne nous aura pas donné les précisions et éclaircissements nécessaires.

Paris, le 18 novembre 2020